

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 27 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le vingt-sept du mois de février

Membres en exercice :	29
Membres présents :	23
Procurations :	4
VOTES :	27
POUR :	27
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
Date de convocation :	21/02/23

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. GALANTINI V. ODDOU S. MUNS A. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. JAFFRE S. FERAUD S.

PROCURATIONS :

Mme Élodie JOURDAN	à	M. Bernard CODOUL
Mme Émilie SCHMALTZ	à	Mme Christine REYNIER
Mme Christiane TOUCHE	à	M. Jean-Pierre TEMPLIER
Mme Stéphanie SEBANI	à	M. Sylvain JAFFRE

ABSENTS ÉXCUSÉS : Mme RODRIGUEZ C. M. DERDICHE C.

M Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2023-03-25-SP

OBJET : Créations et suppressions de postes

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu d'opérer les créations et suppressions de postes suivantes. Il précise que les suppressions concernent des postes inscrits au tableau indicatif des emplois permanents communaux au 1^{er} janvier 2023 mais qui sont vacants et de ce fait l'opération création/suppression permet de maintenir le volume des postes permanents de la collectivité à un niveau égal.

- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet, afin de pérenniser un emploi de secrétariat bureautique et travaux de guichet, occupé actuellement par un agent non titulaire au sein du service Secrétariat Etat-Civil et suppression d'un poste de rédacteur principal de 2^e classe à temps complet vacant inscrit au tableau indicatif des emplois permanents communaux 2023.
- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet, afin de pérenniser un emploi de secrétariat bureautique au sein du Secrétariat Général et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 28/35^e vacant inscrit au tableau indicatif des emplois permanents communaux 2023.
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet, afin de pérenniser un emploi de coordonnateur d'activités d'animation au sein du Pôle Accueil Jeunes, occupé actuellement par un agent non titulaire et suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet vacant inscrit au tableau indicatif des emplois permanents communaux 2023.

- Création de deux postes d'adjoint technique à temps complet, afin de pérenniser deux emplois d'agents chargés de tâches techniques d'exécution dans les domaines de l'entretien d'espaces verts et naturels et de la voirie, occupés actuellement par des agents non titulaires et suppression de deux postes d'agent de maîtrise principal à temps complet vacants inscrits au tableau indicatif des emplois permanents communaux 2023.

**Où cet exposé ; après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ**

ACCEPTE les créations et suppressions de postes désignées ci-dessus.

DIT que les crédits correspondants seront prévus au budget communal.

Pour copie conforme,
LE MAIRE,
D. SPAGNOU